

Arnaque au faux notaire : les conseils utiles



De nombreux médias évoquent une arnaque redoutable. Des escrocs usurpant l'identité de notaires contactent des familles endeuillés pour faire croire qu'un important contrat d'assurance a été souscrit par le défunt. Il est demandé 5 % du capital fictif !

Nous n'avons pas de cas recensés à la date de publication de cet article mais les moyens mis en oeuvre et les process sont identiques aux sites d'arnaques que nous connaissons.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs articles publiés sur le net :

<https://www.mieuxvivre-votreargent.fr/assurance-vie/2021/03/16/arnaque-au-faux-notaire-une-pretendue-assurance-vie-qui-peut-vous-couter-cher/>

<https://www.moneyvox.fr/assurance-vie/actualites/83565/attention-a-cette-redoutable-arnaque>

<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/patrimoine-dirigeant/15814810-arnaque-de-faux-notaires-ont-miroiter-a-leurs-victimes-le-benefice-d-une-assurance-vie-338994.php>

Nos conseils :

Si vous recevez un appel, quelques précautions sont à prendre.

- Il faut appeler l'office notarial en vérifiant le numéro avec internet. N'appellez pas le numéro donné, c'est celui des escrocs !
- Aucun frais n'est JAMAIS demandé pour recevoir le capital d'une assurance.
- Toute demande de virement vers des comptes bancaires à l'étranger au nom de sociétés sans lien avec le notaire doit être refusée ! Un notaire n'a pas besoin de comptes bancaires en Hongrie, au Portugal, en Espagne ou en Allemagne...
- Demandez un rendez vous physique avec votre interlocuteur. En cas de refus ou d'arguments fallacieux comme la COVID FUYEZ !
- Demandez toujours la copie des documents et si besoin est, contactez la compagnie d'assurance pour vérifier la réalité de ce contrat.

Conclusion :

Si vous avez été contacté ou avez versé des fonds à ces escrocs, nous devrions pouvoir vous aider. Nous travaillons depuis 4 ans contre des escrocs franco-israéliens. Il semble, au vu des articles publiés, qu'il s'agit des mêmes acteurs !

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Si vous avez été contactés ou avez versé des fonds, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-l-es-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/devenir-adherent/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5
Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.